

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



Les armoiries de Renens

Les armoiries de Renens se blasonnent *de gueules à deux pals ondés d'argent, au chef du même*. Le pal, le nom l'indique, est une pièce verticale. Il traverse l'écu du chef à la pointe, c'est-à-dire du haut en bas, et couvre approximativement le tiers de la largeur. S'il y a plusieurs pals, leur largeur est réduite. Conçues en 1927, les armoiries de Renens reprenaient celles de la seigneurie de Lausanne, y ajoutant deux pals ondés qui représentaient la Mèbre et la Chamberonne.

Dans *24 heures* du 4 septembre, M. Alain Détraz attire notre attention sur l'évolution inhabituelle de ces armoiries. Au début, les deux pals ond(ul)ent en parallèle. Mais au fil du temps, une nouvelle version apparaît, dans laquelle les pals ondés ne sont plus parallèles, mais symétriques et se reflètent l'un l'autre.

Selon M. Jean-François Clément, syndic de Renens «la version en parallèle avait été originellement choisie, mais pour une raison qu'on ne s'explique pas, c'est la version en miroir que l'administration a fait réaliser en 1928.»

La modification est-elle vraiment si ancienne? On peut se poser la question, car elle n'est pas reprise dans *l'Armorial des communes vaudoises*. On ne la trouve ni dans l'édition originale, publiée par cahiers trimestriels dès 1923, rédigée par Frédéric-Théodore Dubois et illustrée par Théodore Cornaz, ni dans la réédition de 1972, textes d'Olivier Dessemontet et dessins de Louis Nicollier.

Quoi qu'il en soit, la Municipalité a jugé que l'équivoque avait assez

duré. Cet automne, elle proposera au Conseil communal d'adopter une fois pour toute la version «symétrique» comme seule officielle.

Seulement voilà, l'héraldique obéit à un code complexe et complet qui repose, non sur le choix individuel ou le résultat d'un vote, mais sur l'usage. Et l'usage héraldique ne relève pas de l'autonomie communale, ni d'ailleurs de quelque autorité politique que ce soit.

Ce sont les Archives cantonales vaudoises qui valident – validation obligatoire – les nouvelles armoiries communales et les modifications apportées à celles qui existent. Et les responsables de la décision finale ne jugent pas en fonction de leurs préférences personnelles. Ils examinent le projet, dessin et texte, du seul point de vue de sa conformité à des usages héraldiques reconnus dans l'Europe entière et au-delà.

M. Clément remarque que le blasonnement, c'est-à-dire le descriptif, des armoiries de Renens ne définit pas l'orientation des deux pals ondés. Il en déduit que la commune a la liberté de décider elle-même de cette orientation.

En réalité, l'absence de spécification ne dessine pas un espace vide à la disposition de l'héraldiste, mais renvoie simplement à des règles implicites qui s'imposent «par défaut».

Dans le monde francophone, par exemple, l'étoile a, par défaut, cinq branches, ou *rais*. Le blasonnement ne mentionne pas ce nombre. Pour autant, personne ne peut déduire de cette absence de mention la liberté de dessiner une étoile à six rais, ou huit. Les six rais de l'étoile d'argent d'Orzens, par

exemple, ou les huit de l'étoile d'or de Bex, font l'objet d'une mention explicite dans leur blasonnement.

De même, quand il y a trois meubles sur un écu (un meuble étant une pièce *mobile*, que ce soit une cigogne, un sapin ou une coquille), ils sont, en l'absence d'indication, posés «deux et un», deux en haut, un en dessous. Quand leur position est inversée, un en haut et deux en dessous, le blasonnement doit le signaler. Ils sont alors dits «mal ordonnés»... locution qui, soit dit en passant, ne porte aucun jugement de valeur sur le travail du peintre.

De même encore, les pals ondés sont, par défaut, parallèles.

Si les auteurs que nous avons consultés (Gourdon de Genouillac, Ménesrier, Gheusi, Galbreath, Jéquier, Audoin, notamment) ne se prononcent pas explicitement sur la question du parallélisme des pièces ondées, si l'auteur des armoiries originelles de Renens n'en fait pas mention non plus, c'est qu'à leurs yeux, cette question ne se pose pas: deux pals ondés, c'est deux pals ondés! Ils sont identiques et, par conséquent, parallèles.

De fait, dans toutes les illustrations que nous avons trouvées chez ces auteurs, les pals ondés doubles ou triples sont parallèles. Il en va d'ailleurs de même pour les autres «pièces» (contrairement au meuble, la pièce a des proportions déterminées et une place fixe sur l'écu), notamment la fasce, la bande, la barre et leurs réductions. Le *Manuel d'héraldique* de Donald Galbreath, qui fait autorité aujourd'hui encore, donne les armoi-

ries de Morges avec deux fasces ondées parallèles.

Il n'est donc pas tout à fait exact de dire que la version en parallèle «avait été originellement choisie». L'auteur n'avait pas fait un choix, mais simplement respecté la règle, sans le dire, puisqu'elle allait de soi.

La version soutenue par la Municipalité néglige une règle héraldique fondamentale, la seule peut-être qui ne connaisse pas d'exception: la réversibilité rigoureuse du blason et du blasonnement. En d'autres termes, l'héraldiste averti doit pouvoir non seulement blasonner le dessin, mais aussi, sans incertitude ni risque d'erreur, reconstituer le dessin à partir du blasonnement. Dans le cas qui nous occupe, ce serait impossible, le texte n'indiquant pas l'inversion.

Pour se conformer à l'exigence de réversibilité, il faudrait donc blasonner spécifiquement cette inversion. Mais le terme n'existe pas pour les pièces. Il faudrait l'inventer. Ce serait une première mondiale: modifier le vocabulaire précieux, fermé et cohérent de l'héraldique pour y imposer une nouveauté accidentelle, sans apport esthétique notable, au contraire même, comme on peut en juger ci-dessous!

Par souci de lisibilité universelle, mais aussi par solidarité héraldique avec les autres communes vaudoises, les autorités de la quatrième ville du Canton devraient se soumettre à l'usage séculaire et conserver la belle version d'origine, popularisée par *l'Armorial des communes vaudoises*.

Olivier Delacrétaz

Reprise des Entretiens du mercredi

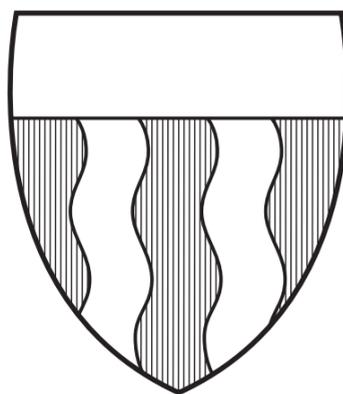
Les Entretiens du mercredi reprendront le 20 septembre 2017, à 20h00, dans le local de la Ligue vaudoise. Au programme cet automne, des discussions consacrées tantôt à l'histoire politique du canton, tantôt au conservatisme helvétique et américain. En fin d'année, les conférences aborderont diverses problématiques liées à la philosophie du droit et au mouvement écologique – et bien d'autres choses encore!

Prochains rendez-vous:

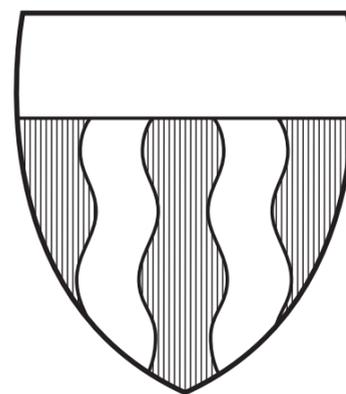
- 20 septembre:** «Option Benoît»: vers un repli stratégique et communautaire des chrétiens? avec M. Jean-François Mayer.
- 27 septembre:** La révolution radicale vaudoise des années 1840, avec M. Olivier Meuwly.
- 4 octobre:** Réflexions sur la droite suisse, avec M. Blaise Fontanellaz.
- 25 octobre:** Les crypto-monnaies, avec M. Alexis Roussel.

www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Armoiries de Renens



Pals ondés (parallèles)



Pals ondés symétriques

Les normes, pesantes et apaisantes

Il est rare qu'un essai puisse être qualifié de «dérangeant», mais celui de Stéphanie Pahud, *L'anormalité* (L'Age d'Homme 2016), nous dérouté bel et bien. Nous nous interrogeons, ne serait-ce que sur son titre fusionnant la «normalité» avec son antonyme l'«anormalité».

Le mot *norme* s'entend en deux sens, l'un statistique, l'autre prescriptif.

Les enquêtes sociologiques, linguistiques ou médicales, par exemple, mesurent des comportements et dégagent des valeurs moyennes. Les résultats sont représentés par des courbes indiquant des déviations par rapport aux normes établies.

Quant aux règles de la circulation, celles de la politesse ou de la discipline en classe, entre autres, ce sont des normes dictées par une institution qui prescrit les comportements à adopter dans des situations précises.

La frontière entre les deux types de normes n'est pas toujours facile à tracer. Ce qui est prescrit semble souvent correspondre à ce qu'impose la nature.

Les normes nous aident à vivre avec nos semblables, elles sont l'armature du fameux «vivre-ensemble». Elles nous épargnent le souci d'avoir à choisir à tout instant l'attitude adaptée aux circonstances; nous pouvons utiliser notre énergie à d'autres fins. Parfois, les normes restreignent notre liberté et nous angoissent. Qui ne s'est jamais demandé: Suis-je *normal*? Exercé-je mon métier conformément à ce qu'on attend de moi? Est-ce que j'écris en *bon français*? Mon alimentation est-elle bonne pour la santé? A cause des libertés que nous prenons par rapport aux normes, autrui nous «stigmatise»

et nous nous jugeons parfois coupables.

L'ouvrage de Stéphanie Pahud est entrelardé de nombreuses citations et comporte une trentaine de témoignages. Celui de Marie-Anne Paveau, linguiste et psychanalyste, retient notre attention parce qu'elle y confesse une *détestation personnelle des normes* définies comme *des cadres contraignants qui ressortissent à l'idéologie, à l'autorité et à la vérité imposée*. Elle s'étonne de *l'intelligence affichée de ceux qui formulent des critères de vérité et de conformisme avec l'assurance des détenteurs du savoir*. Elle oppose les normes aux *valeurs*, lesquelles sont choisies et expriment la résistance de la subjectivité. Grâce aux valeurs, *les gens infériorisés affirment leur droit absolu à exister sans aucune forme de stigmatisation, de violence, de hiérarchisation*. Les gens infériorisés appartiennent aux minorités ethniques ou religieuses (les musulmans), sexuelles (les *trans*), aux handicapés. Les genres, notamment, *doivent absolument être déconnectés des normes et choisis, ou inventés, par les individus, dans la mobilité des identités*. Il existe autant de genres que d'individus...

Marie-Anne Paveau *se sent lasse devant l'idée que les normes sont dotées d'une vérité vérifiable, et que tout écart condamne à la fausseté, à l'inauthenticité, à la facticité*. Elle déclare *qu'on ne peut réellement penser que contre et en dehors des normes [...], une pensée normative ne relève tout simplement pas de la pensée. Penser c'est créer, inventer, modifier, bousculer. Ça ne peut pas être ranger, classer, catégoriser, prescrire*.

La linguiste reconnaît elle-même que ses thèses sont «radicales». A

nos yeux, elles expriment la révolte absolue de certains de nos contemporains contre les idées de nature et de connaissance. Une opposition aussi vive évacue tout ce que les normes peuvent avoir de rassurant et de constructif. L'expérience montre pourtant que beaucoup de normes bienfaitrices nous préservent de la lutte de tous contre tous.

Marie-Anne Paveau a raison de lier les normes au concept de vérité. Celui-ci est en effet, dans son contenu minimal, normatif. Est-ce une raison pour le jeter aux oubliettes et ne retenir que *la vérité du ressenti individuel*? Nous nous heurtons ici à une limite. Si nous la franchissons, tout discours tombe dans le vide, il ne vaut plus la peine de parler et d'écrire pour exprimer la connaissance de ce qui est. Le concept de vérité s'estompant, nous sommes impuissants face au mensonge dont nous faisons pourtant l'expérience quotidienne.

La vérité est ce que vise toute enquête. En ce sens, elle est normative, elle nous guide, concentre notre attention et nous prescrit une marche à suivre, même si nous la devinons à peine dans le brouillard. Elle est impliquée dès que nous tentons d'exprimer quelque croyance ou connaissance que ce soit. Toutes les assertions troublantes de Mme Paveau se donnent pour vraies par le simple fait qu'elle les énonce. En outre, une proposition est vraie s'il existe des faits indépendants de notre subjectivité qui la causent.

Les platitudes énoncées ci-dessus constituent le concept minimal de vérité. Toute vérité bénéficie d'une certaine stabilité tant que des faits nouveaux ne viennent pas la démentir (il peut arriver que nous ayons cru savoir, mais nous nous étions trompés). Elle entraîne la convergence des opinions dans sa di-

rection. Le vrai est la cause du consensus, non son effet. Il est plus difficile à atteindre dans certains domaines où la mise en lumière de faits indépendants de nos attentes pose problème. La morale, la critique littéraire ou l'histoire prêtent à des controverses plus douloureuses que la biochimie ou les mathématiques. Dans beaucoup de cas, nous devons nous contenter de justifier des croyances, car nous ne disposons pas d'un savoir étayé par des faits précis.

Il vaut veiller au fait que la vérité n'est pas une norme comme les autres. Elle n'est pas imposée par une institution, elle ne nous contraint pas; si nous ne la respectons pas, nous ne sommes pas forcément punis, ni exposés à l'infamie. La vérité est sans force si nous refusons de l'admettre. Nous avons la liberté de la rejeter.

Dans la fable *Le loup et l'agneau*, la vérité est du côté de l'agneau. Contrairement à ce que dit le loup, l'agneau ne peut troubler sa boisson, étant vingt pas au-dessous de lui; il ne l'a pas calomnié il y a plus d'un an puisqu'il n'était pas encore né; et l'agneau n'a pas de frère qui aurait été, au dire du loup enragé, l'auteur des médisances.

La vérité exprimée par l'agneau ne peut rien contre le loup tout à son désir de vengeance. Pas aussi fort qu'on l'imagine, celui-ci est poursuivi par les bergers et les chiens. La faim l'affaiblit et son ressentiment brouille sa raison. C'est un animal triste. Il emporte l'agneau et le mange, malgré l'innocence avérée de celui-ci.

Nous ne pouvons reprocher à la vérité de nous opprimer. C'est à celui qui use de violence pour la faire partager que nous devons nous en prendre. C'est celui qui presse sur la détente qui tue, non le revolver.

Jacques Perrin

Double nationalité

Le conseiller national tessinois Ignazio Cassis est candidat au Conseil fédéral. Dans la perspective de son élection, il a abandonné la nationalité italienne qui doublait sa nationalité suisse. Le Genevois franco-suisse Pierre Maudet, conseiller d'Etat, a annoncé qu'il ferait de même avec sa nationalité française, mais seulement le temps de son éventuel mandat de conseiller fédéral.

On a dénoncé leur opportunisme. Le reproche n'est pas pertinent, l'opportunisme étant une composante ordinaire de la carrière d'un politicien démocrate. D'autres ont déploré que les deux candidats abandonnent une partie de leur identité culturelle. Pense-t-on que M. Cassis va oublier les auteurs, musiciens et peintres italiens parce qu'il opte pour sa nationalité suisse? Il ne faut pas confondre l'identité personnelle et la nationalité, qui est appartenance à une réalité collective. Enfin, dans le registre «nous aussi, nous sommes des victimes», certains doubles-nationaux se sont plaints de ce que l'attitude de MM. Cassis et Maudet les stigmatisait.

Le site *Bon pour la tête* a rappelé qu'il y a eu deux conseillers fédéraux binationaux au XIX^e siècle.

Nous connaissons des binationaux très estimables et à qui leur binatio-

nalité ne pose aucun problème dans la vie courante. Il reste que la nationalité est faite non seulement de droits mais aussi de devoirs, et qu'il peut être parfois difficile de bien servir les deux pays en même temps. C'est particulièrement le cas pour un politicien ou un ambassadeur. En cas de tensions entre la Suisse et l'Italie, par exemple, au sujet des migrants ou de la libre circulation, un conseiller fédéral binational suisse-italien pourrait être tenté, ou simplement soupçonné – c'est déjà trop – d'avantager la seconde. Les candidats ont donc au moins une raison politique de laisser tomber leur deuxième nationalité.

Aujourd'hui, la question se pose d'une façon plus cruciale qu'au XIX^e siècle, en ce que le principe même de nationalité est mis en cause, au nom de l'égalité, du marché, de l'ouverture (genre «des ponts, pas des murs») et *tutti quanti*. En ce sens, le fait d'abandonner spontanément sa seconde nationalité manifeste qu'on entend privilégier rigoureusement l'intérêt de la Suisse, aux dépens, s'il le faut, de nos estimables voisins. Cela signifie aussi qu'on accorde à la nationalité une valeur moins culturelle et personnelle que territoriale et institutionnelle.

O. D.

Visitez le nouveau milliaire de la Plaine de l'Orbe

A l'été 2013, Pierre Monnier, dit «Broche», agriculteur à Arnex et Pompaples, en son fief de Pré-Girard, sur la route d'Orbe à Orny, fait des travaux de fouille pour remettre ses canalisations en état. A sa grande surprise, le terrassier Guy-Daniel Monnier (encore un!), vient lui demander s'il compte des conduites en béton sur son domaine. «Bien sûr que non!» réplique Broche en faisant frétiller ses moustaches de Mérovingien. «Ou alors... c'est autre chose.» Cette autre chose, une fois délicatement sortie à la pelleuse, se révèle être un milliaire romain, autrement dit une borne indiquant une distance en milliers de pas.

Une inscription latine y apparaît de manière admirablement conservée: «Aux empereurs Césars Augustes Marc-Aurèle et Lucius Verus, Pères de la patrie. Avenches: 39 milles pas.» Cette double dédicace, augmentée de l'expression «Pères de la patrie», situe très précisément le milliaire entre mars et juillet de l'an 166 ap. J.-C. Les deux empereurs n'eurent droit à cette titulature qu'en mars, et Verus mourut en juillet.

Cette borne contribue à rappeler la densité importante en habitat romain de cette région du Canton. Hormis la célèbre Villa romaine d'Orbe, sur le plateau de Boscéaz, on y compte une route romaine qui passait, sans doute, déjà par Enteroches et sa voie navigable. En outre, une implantation est attestée par des vestiges de tuiles au bas de la ville d'Orbe, et un bâtiment rectangulaire se trouvait dans l'actuel vignoble des Côtes de l'Orbe, entre Arnex et Orbe, au lieu-dit Vully.

La Fondation Pro Urba en collaboration avec l'Archéologie cantonale a décidé d'offrir la vue de ce milliaire du II^e siècle au public. Samedi et dimanche 30 septembre et 1^{er} octobre aura lieu une journée portes ouvertes aux Mosaïques d'Orbe. Exceptionnellement, la mosaïque dit «d'Achille à Skyros», rappelant un événement peu connu de la Guerre de Troie, sera ouverte au public. Le site sera ouvert de 10 heures à 18 heures. Des visites guidées gratuites se tiendront le samedi à 13h30 et 15h30, et le dimanche à 11h00, 13 h30 et 15h30.

Félicien Monnier

SEPTANTE!

La plume d'Olivier Delacrétaz

A-t-on le droit de comploter dans le dos du chef? Il le fallait, en l'occurrence, car Olivier Delacrétaz, président de la Ligue vaudoise et président des Cahiers de la Renaissance vaudoise, est bien trop discret sur sa propre personne et ses propres mérites pour autoriser l'élaboration d'un cahier d'anniversaire célébrant sa plume. C'est donc grâce à son ignorance du projet que quelques-uns de ses amis ont concocté un florilège de ses articles de *La Nation*.

Olivier Delacrétaz y écrit depuis plus de quarante ans et en signe l'éditorial depuis 1982, sans se priver de nous offrir occasionnellement d'autres articles. Cela fait des centaines de «papiers», auxquels il faut ajouter, pour se rendre compte de la production colossale de notre écrivain, des chroniques régulières dans *24 heures* et des contributions à maintes autres publications, sans parler de ses ouvrages parus aux CRV. Olivier Delacrétaz, dessinateur, blasonneur et graphiste de son état, chef politique par seconde vocation, ce qui suffirait à remplir deux vies, a de surcroît écrit davantage que beaucoup de journalistes professionnels! Et tellement mieux que d'aucuns...

Devant une telle profusion, imaginez l'embarras de la petite équipe qui a relu avec délice et sélectionné dans la douleur les textes de l'ouvrage qui paraît maintenant. L'œuvre d'ensemble est un immense trésor de réflexion politique, d'appels à l'action, d'évocation du pays, de portraits dignes de La Bruyère, de scènes pittoresques de la vie militaire ou de la sous-vie des bobos ou des gauchistes exsangues. Comment choisir entre tant de fortes pensées et d'humour taquin? Il fallait se limiter à septante, anniversaire oblige – et cela fait déjà 300 pages... La petite équipe a fini par s'accorder sur septante écrits encore meilleurs que cent autres, eux-mêmes encore meilleurs que tout le reste.

C'est dire, futur lecteur, que vous allez vous régaler!

Le recueil est divisé en onze chapitres, pour rythmer l'ouvrage, un peu arbitrairement car il n'y a pas de solution de continuité dans la pensée de l'auteur; mais cela témoigne du vaste champ de ses intérêts et de sa réflexion. On y trouve donc, tout naturellement, «Foi et théologie», c'est fondamental; «L'universel et le particulier», un des axes de la pensée de

notre écrivain et philosophe; «Réalisme politique», antidote aux idéologies; «La démocratie: effets et autres méfaits» dont le titre dit beaucoup; et bien sûr, puisque notre action est politique, «Politique internationale» et «Politique fédérale», pour terminer avec «Pays de Vaud». Arrêtons encore notre attention sur les quatre premiers chapitres, qui contribuent au caractère original de l'ouvrage et reflètent celui de l'auteur: «Attitudes personnelles», car on ne saurait prôner l'ordre dans la société sans tenter de le réaliser en soi-même, «Croquis», où le rédacteur-dessinateur donne libre cours à la poésie de ses souvenirs ou à sa verve de caricaturiste; «Transmettre», qui témoigne de son souci de formation de la relève; «Arts et techniques», qui rappelle qu'Olivier Delacrétaz est amoureux du concret autant que des idées – qu'il ne faut surtout pas séparer.

Ainsi se trouve progressivement ouvert l'éventail des choses essentielles, en même temps que se dessine un portrait de l'auteur dans ses multiples talents. Portrait déjà esquissé, de manière respectueusement amicale, dans la riche préface de Félicien Monnier,

qui est aussi un survol des cinquante dernières années d'existence de notre Mouvement.

La dégustation de *Septante!* aiguëra votre réflexion théologique, philosophique, politique, et vous rafraîchira aussi d'un grand souffle de bonne humeur – dont notre président se départit rarement. Par exemple en lisant le portrait d'un de ces vieux babas déca-tis qu'on rencontre parfois: *Dans les marchés de France, on en repère encore ici ou là un exemplaire d'origine, sexagénaire édenté, osseux et cuivré, cheveux long, barbe en vrac, cou en peau de lézard, habits de toile écrue ou de grosse laine, sabretache, espadrilles crevées. Sa compagne est roulée dans un sarrau aux couleurs passées. Ils proposent au touriste des fromages pestilentiels et insipides, des huiles troubles et des bougies trapues qui fument sans éclairer.*

Bonne lecture!

Jean-François Cavin

SEPTANTE!, 70 articles d'Olivier Delacrétaz encore meilleurs que les autres, préface de Félicien Monnier, 329 p., éd. Cahiers de la Renaissance vaudoise 2017. Bulletin de commande joint à ce numéro de *La Nation*.

Lu dans la presse

Islam et totalitarisme

Suite à la vague d'attentats islamistes qui frappe l'Europe depuis plusieurs années (en particulier depuis 2015), on ne peut que s'étonner de la tendance des politiciens, principalement de gauche (mais pas seulement), à minimiser la gravité des actes et à trouver toutes sortes d'excuses à leurs auteurs. Quelle est donc l'origine de cette tendance que l'on peut qualifier de suicidaire? Voici l'explication proposée, à la fin du mois d'août, par la philosophe et politologue Renée Frégosi, sur le site internet du *Figaro*:

Non seulement nos sociétés sécularisées ont du mal à imaginer la force de la pensée religieuse qui anime le totalitarisme islamiste, mais également, une pensée rationaliste étroite et les tenants d'une idéologie de gauche simpliste ont toujours du mal à assimiler la notion de totalitarisme. La gémellité du bolchevisme et du fascisme analysée très tôt par Marcel Mauss a été refoulée par l'hégémonie communiste. Puis l'antifascisme et ses avatars tardifs jusque dans les an-

nées 60 ont entravé la diffusion de la pensée d'Hannah Arendt, vulgarisée tardivement par les «nouveaux philosophes» dans les années 70. Enfin, la dérive d'un antiracisme érigé en dogme intangible à partir des années 90 a contrecarré la prise de conscience de l'émergence d'un totalitarisme de troisième type, l'islamisme. Et le clivage a réapparu entre «les deux gauches» autour de la thématique islamiste car le phénomène politique de l'islamisme ouvre de nouvelles perspectives aux orphelins du bolchevisme, ce vieux mouvement politico-mystique de la religion séculière communiste.¹

Le sociologue Jules Monnerot disait que le communisme était «l'islam du XX^e siècle». L'islam serait-il le communisme du XXI^e siècle?

* * *

Balkanique, donc modéré?

La majorité des musulmans établis en Suisse sont d'origine balkanique. Or, l'islam balkanique a la réputation d'être plus modéré que l'islam ara-

bo-maghrébin. Cette réputation date de la Guerre froide, lorsque les Balkans étaient sous domination soviétique. La donne a changé depuis les guerres balkaniques des années nonante, qui ont vu les pays du Golfe soutenir la Bosnie puis le Kosovo, et y répandre le wahhabisme saoudien. Cette radicalisation de l'islam balkanique s'étend à la Suisse, d'après Saïda Keller-Messahli, présidente du Forum pour un islam progressiste, dont *Le Temps* a publié une interview début septembre:

La Suisse compte plusieurs prédicateurs islamistes et certaines mosquées, albanaises surtout, invitent régulièrement des prédicateurs salafistes étrangers. Comme celles de Regensdorf (ZH), de Viège et de Brigue. Car le wahhabisme, qui fonde la pensée salafiste, a mis le grappin sur les pays balkaniques musulmans après les guerres des années 90. [...] Les quarante mosquées réunies sous la bannière de l'Union des imams albanais de Suisse de Nehat Ismaili sont salafistes. Cette organisation promulgue notamment des fatwas. Elle est liée à une union similaire du Bade-Wurtemberg, en Allemagne, salafiste, qui fait de la publicité sur sa plateforme pour les pires prédicateurs balkaniques et fait la promotion de discours violents et misogynes, par la distribution de milliers de

CD aux mosquées allemandes et suisses. Une autre organisation basée à Onex (GE), l'Organisation européenne des centres islamiques (OECI), dont le but est de financer la construction de mosquées en Europe, est constituée de représentants de centres islamiques saoudiens en Europe et de prédicateurs qataris et saoudiens. Il se peut que cinq mosquées en aient profité en Suisse: à Volketswil, Netstal, Wil, Frauenfeld et Plan-les-Ouates – et peut-être bientôt Fribourg, où il existe un projet de construction de mosquée pour 8 millions de francs.²

La modération de l'islam balkanique semble n'être plus qu'un souvenir.

D. R.

¹ Renée Frégosi, «Face à l'islamisme, certains reproduisent les erreurs de leurs aînés face au nazisme», 25 août 2017. L'article intégral est en libre accès sur le site du *Figaro*:

www.lefigaro.fr/vox/societe/2017/08/25/31003-20170825ARTFIG00269-face-a-l-islamisme-certains-reproduisent-les-erreurs-de-leurs-aines-face-au-nazisme.php

² Saïda Keller-Messahli, «L'islam radical s'est invité dans les mosquées suisses», *Le Temps*, 2 septembre 2017. L'interview intégrale est en libre accès sur le site du journal: <https://www.letemps.ch/suisse/2017/09/02/lislam-radical-sest-invite-mosquees-suisses>

On nous écrit

Un grand merci pour votre ravissant et rafraîchissant «Souvenir de non-voyage». Cependant, sans vouloir jouer au grain de sable perturbateur, un point aiguise ma curiosité. Faut-il écrire enchapelle ou enchaple?

Dans le dictionnaire du chablaisien de M. André Depraz, Jean-Claude Fert éditeur, 1998, on trouve la définition enchapler.

Dans le dictionnaire de l'ancien français – le Moyen âge – A.J. Greimas / Larousse 1994, on trouve le mot chapler v. (1080, Rol.; bas lat. capulare, battre,

couper, d'orig. incert.) 1. frapper rudement, tailler en pièces, abattre («Rol.» signifie «La Chanson de Roland»).

En rêvant comme vous d'entendre encore ce son estival, je vous prie d'agréer, cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

Jean-Paul Mérimat

* * *

Ce n'est évidemment plus un mot que l'on voit tous les jours et nous l'avons écrit, de mémoire, comme nous l'avons entendu... en d'autres temps.

Votation fédérale du 24 septembre 2017

Arrêté fédéral sur la sécurité alimentaire	NON
Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS (relèvement de la TVA)	OUI
Arrêté fédéral sur la réforme de la prévoyance vieillesse 2020	OUI

† Pierre Meystre (1917-2017)

Veuf et depuis quelques années en EMS, M. Pierre Meystre est décédé le 25 août dernier, à l'âge de cent ans et deux mois. Presque jusqu'à la fin, il a gardé sa tête lucide et son attention à ses visiteurs. Il lisait toujours notre journal et me disait encore, ce printemps: «Cela me fait un grand plaisir de retrouver la signature de Bertil Galland dans *La Nation*.»

Parlons d'abord de sa profession d'ingénieur, qu'il a exercée dans plusieurs pays lointains. Spécialisé dans la mécanique des fluides, il savait prévenir les «coups de bélier» dans les tuyauteries les plus importantes. Par exemple, la ville de Séoul dispose d'eau potable grâce à ses conseils sur les vannes à aménager pour l'alimentation du réseau. Ses collègues affirmaient qu'il n'avait jamais fait aucune erreur dans ses calculs.

De cette profession, il avait gardé jusque dans une retraite avancée les qualités: précision, objectivité, sens de l'organisation. Longtemps administrateur des Cahiers de la Renaissance vaudoise, il tenait avec un soin méticuleux le fichier des souscrip-

teurs et le registre de leurs paiements; il avait construit, après quelques expériences, un organigramme des responsabilités et de la transmission des informations qui n'avait aucune faille. Tous pouvaient compter sur lui pour accomplir le travail dans les délais fixés.

Secrétaire du comité vaudois contre l'adhésion de la Suisse à l'ONU en 1985-1986, il a pu montrer ses qualités d'efficacité et de réalisme. De façon systématique, il réunissait les adresses, faisait les envois, calculait les dépenses et les rentrées avec une exigence de précision parfaite. Modeste, parfois même timide, il a su agir dans l'ombre et son action discrète, mais déterminée, a contribué à obtenir le résultat fortement négatif (75% de non) lors de la votation de mars 1986. Dans le Cahier n° 111 de décembre 1985, *La Suisse et l'ONU*, il a réuni en fin de volume divers renseignements factuels éclairant cette question alors fort débattue.

Il n'était sans doute pas une tête politique. Néanmoins, lors des réflexions que notre mouvement a conduites sur le fédéralisme différen-

cié, il a contribué de façon décisive à fixer nos principes: si une compétence fédérale était restituée à tel canton (ou à tous), le vote du peuple et des cantons devrait donner sa validité à cette restitution. C'est Pierre Meystre qui a, de manière réaliste, proposé ce mécanisme qui justifie l'ensemble du processus.

Pierre et Marguerite Meystre ont eu trois enfants, avec le chagrin d'en

perdre un, François, en 1978; leurs dix petits-enfants, tous mariés, leur ont donné vingt-deux arrière-petits-enfants.

Très fidèle à nos séances annuelles, il savait écouter avec une attention empathique et une grande discrétion qui nous manqueront.

Nous perpétuerons sa mémoire.

Yves Gerhard

Du cinéma ?

La loi de non-application de l'article constitutionnel fédéral contre l'immigration de masse impose aux employeurs d'annoncer au Service public de l'emploi tous les postes vacants dans les branches ou les régions qui souffrent d'un taux de chômage supérieur à la moyenne. L'accès aux informations relatives à ces emplois sera restreint, durant une période limitée, aux chômeurs inscrits en Suisse. Les ordonnances d'application sont en consultation; elles ne semblent pas susciter beaucoup de controverses, les choses étant ce qu'elles sont.

Mais on aimerait être sûr que les effets de ces dispositions seront observés de manière systématique et ob-

jective. Car on peut craindre que cette simili-protection des travailleurs indigènes ne débouche sur rien d'autre que l'épaississement de l'administration. Il n'est en effet nullement avéré que les employeurs, avec une fréquence significative, préfèrent engager des étrangers – potentiellement à plus bas salaire; la proximité, la connaissance des habitudes sociales et professionnelles du pays, l'espoir d'une meilleure stabilité, cela compte aussi, à compétences égales.

On doit pouvoir vérifier, dans deux-trois ans, l'utilité de ces mesures qui compliquent et ralentissent l'embauche. Sans quoi le risque existe qu'au cinéma parlementaire succède le cinéma administratif.

J.-F. C.

Pierre Maudet, un vainqueur de Condorcet ?

Pierre Maudet n'est paraît-il pas le favori de la prochaine élection au Conseil fédéral. Selon le théorème de l'électeur médian, il existe pourtant une probabilité assez forte pour que le conseiller d'Etat genevois remporte cette élection. Cette assertion mathématique énonce que si les préférences des électeurs sont unimodales, la médiane des points préférés par les électeurs constitue un vainqueur de Condorcet.

Dans son *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix* paru en 1785, le Marquis de Condorcet développe un système de vote dans lequel l'unique vainqueur, s'il existe, est le candidat qui, comparé tour à tour à tous les autres candidats, serait à chaque fois le candidat préféré des électeurs. Le candidat désigné gagnant par la méthode de Condorcet est appelé vainqueur de Condorcet.

Ce théorème explique pourquoi les partis politiques tendent vers le centre et pourquoi la démocratie préfère souvent les solutions médiocres. L'économiste Pierre Lemieux décrit ce phénomène comme «une tyrannie de la minorité d'extrême-centre»¹. Ce théorème est également utilisé pour des prévisions électorales. L'analyse

spatiale du vote avait, par exemple, permis de prédire l'élection du président Macron qui est une illustration récente d'un vainqueur de Condorcet.

La procédure d'élection au Conseil fédéral pourrait ainsi être favorable à Pierre Maudet, car il est plus proche de l'électeur médian que ses rivaux, Isabelle Moret et Ignazio Cassis. Sa campagne rassembleuse – menée avec le dynamisme et l'efficacité qui le caractérisent – permettra de maximiser «l'aspiration» des voix au centre de l'échiquier politique. L'électeur médian a intérêt à voter pour un candidat qui ne fera pas basculer une majorité de Conseil fédéral trop à droite. Pierre Maudet est aussi le candidat qui politiquement «ressemble» le plus au conseiller fédéral démissionnaire, Didier Burkhalter. L'électeur médian opte en principe pour le candidat qui apportera le plus de stabilité.

Dans cette perspective, M. Maudet serait vraisemblablement l'option «par défaut» préférée par le Parlement à toutes les autres options prises une par une selon la règle majoritaire. D'une manière plus cynique, on pourrait dire que si l'Assemblée fédérale estime que Pierre Maudet est le *moins pire* des candidats, alors celui-ci devrait être élu. Il ne s'agit ici que d'un pronostic basé sur une analyse probabiliste purement rationnelle qui ne tient pas compte des nombreux autres facteurs dans une élection au Conseil fédéral (sexe, âge, origine cantonale, etc.). Verdict le 20 septembre.

Alain Mermoud

¹ Pierre Lemieux, *L'économie des défaillances de l'Etat*, 2008.



Adieu veaux, vaches, moutons...

«Les Français sont des veaux», affirmait le général De Gaulle, déplorant l'apathie de ses compatriotes. Il n'est cependant pas exclu que cet aphorisme ait une portée un peu plus universelle. Dans la dernière édition d'*Antipresse*, M. Slobodan Despot constatait la même indolence chez les élites de Suisse romande: son précédent article, qui dénonçait le projet de la faculté de théologie de l'Université de Genève de former des imams, n'a soulevé aucune réaction, même pas des injures, même pas une inculpation pénale, pas la moindre perquisition policière.

LE COIN DU RONCHON

Les masses populaires ne réagissent plus à rien, ni à gauche, ni à droite. Lorsque la chaîne de supermarchés Lidl gomme de minuscules croix chrétiennes sur les monuments qui ornent ses emballages («Nous évitons l'utilisation de symboles religieux sur nos emballages», aurait déclaré un porte-parole) tout en remplissant ses rayons de produits estampillés «halal» et identifiés par une image de minaret, cela n'émeut pas le moins du monde les cohortes de niolus qui poursuivent leurs achats chez ce servile boutiquier. Dans un autre registre, nous avons été témoin, il y a quelques jours dans le

métro lausannois, d'une scène où un individu a tenu à très haute voix des propos qui contrevenaient manifestement à l'article 261 bis du Code pénal; pourtant aucun intellectuel gauchiste, aucune retraitée humaniste, ni aucun des représentants de minorités ethniques qui étaient majoritairement présents n'a émis la moindre protestation. Mais où va-t-on ?

De fait, plus personne ne se soucie plus de rien et, ce qui est plus grave, les Vaudois en particulier ne se soucient plus des affaires vaudoises. On s'en aperçoit une nouvelle fois alors qu'un *shootoir* va s'ouvrir dans la capitale et dans l'indifférence générale – pas pour les footballeurs, mais pour les toxicomanes, afin que ces derniers puissent y dépérir et y périr à l'abri des regards, sans choquer les touristes et les contribuables. Le Canton a renoncé à réagir. Un esprit caustique qui, par hypothèse, ne se sentirait pas lié par un devoir de déférence indéfectible à l'égard des Vaudois pourrait être tenté de conclure – abusivement, bien entendu! – que ces derniers sont des veaux avec un esprit mouton, et qu'en cela ils se distinguent singulièrement des Jurassiens qui, eux, sont plutôt béliers et sangliers. Sinon, comment expliquer que, dans *La Nation*, les articles qui parlent du Canton ne suscitent jamais aucun remous, tandis que, dès qu'on évoque la question jurassienne, on déclenche une interminable tempête de réactions véhémentes ?

La Nation

Rédaction
Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges